

Plans de désherbage communaux

Ce que dit le SAGE :

- ❖ **Prescription E4 – 4 : Plans de désherbage communaux et formations des agents communaux**

Les communes du bassin versant sont chargées de réaliser un plan de désherbage communal en intégrant un volet relatif aux pratiques de traitements phytosanitaires au plan de formation des agents communaux.

Sources et description des données :

Sur le bassin versant, un des objectifs du SAGE concerne le suivi de la contamination aux pesticides. Le désherbage chimique au sein des communes fait donc l'objet d'actions particulières.

Le plan de désherbage est utilisé pour identifier les pratiques et les risques liés à l'utilisation des pesticides afin d'atteindre, à terme, la suppression totale de l'usage de ces produits chimiques sur la commune.

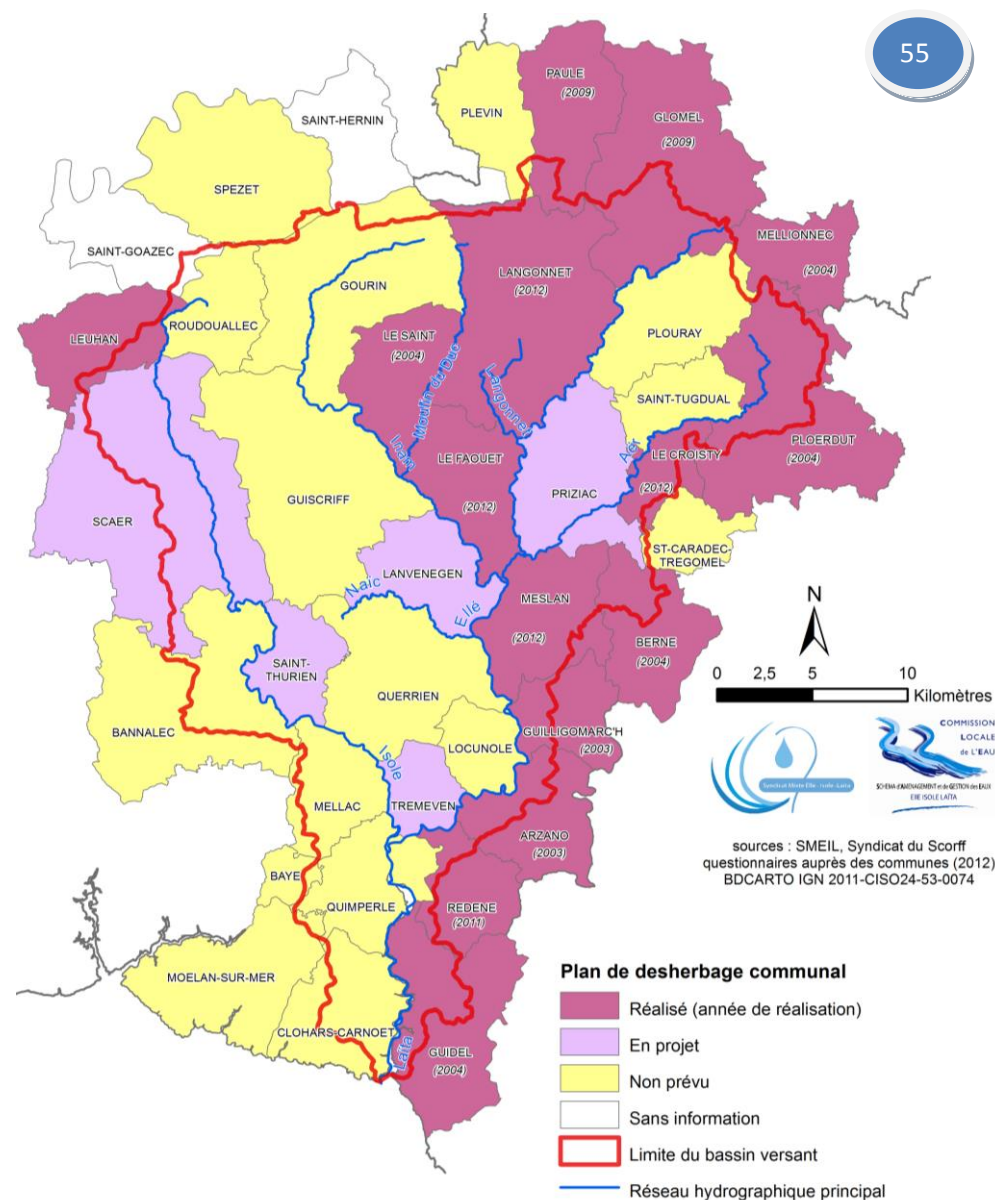
C'est également un outil qui permet d'obtenir des subventions de l'AELB pour l'acquisition de matériels de désherbage alternatif.

Suite au Grenelle de l'Environnement (Ecophyto 2018), une formation est devenue obligatoire pour tout agent applicateur des pesticides.

Enfin, une nouvelle loi votée le 23/01/14 (loi Labbé) prévoit, à compter du **1^{er} janvier 2020, l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.**

Par ailleurs, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les questionnaires à destination des communes ont permis de récolter en partie ces données. Le Syndicat du Scorff, impliqué dans la charte d'entretien des espaces communaux a aussi fourni certaines informations.



Plans de désherbage – Septembre 2014

Plans de désherbage communaux (suite)

Indicateurs et évolution :

D'après le SAGE, les communes du bassin versant devaient réaliser un plan de désherbage communal avant le 10 Juillet 2012. A l'heure actuelle :

- 16 communes en sont dépourvues et n'ont pas prévu de le réaliser (cf. figure 55).
- Seules Saint-Thurien, Lanvégen, Priziac, Scaër et Tréméven prévoient d'engager cette démarche.
- **14 communes ont tout de même réalisé leur plan de désherbage communal soit 37 % du territoire.** Elles sont majoritairement situées sur le territoire du Syndicat du Scorff (à l'est du bassin), qui est depuis longtemps engagé dans l'appui des communes à la mise en place de ces plans.

Sur le territoire de la COCOPAQ, les communes ont délibérément souhaité aller vers une démarche pragmatique, avec la volonté de diminuer voire de supprimer les pesticides, sans automatiquement formaliser un plan de désherbage lourd et complexe, peu pertinent pour de petites communes.

Pour autant, la mutualisation des expériences reste fondamentale pour continuer à améliorer les techniques et aller vers la suppression. Cette décision a été actée en bureau communautaire avec accompagnement de l'information auprès des citoyens (bulletins municipaux...).

Par ailleurs, depuis 2012, la COCOPAQ a mis en place un cahier simplifié d'enregistrement des pratiques pour favoriser les échanges entre communes.

L'absence de plan de désherbage communal n'empêche donc pas la réduction de l'usage des pesticides sur la commune.

La totalité des communes du bassin versant utilisent des techniques alternatives et sont plus ou moins engagées dans une politique de réduction de l'usage des pesticides. À titre indicatif, la ville de Quimperlé n'utilise plus de désherbants pour l'entretien des voiries depuis 10 ans.

Entre 2012 et 2013, **le nombre total d'agents communaux formés** aux techniques alternatives et aux bonnes pratiques de désherbage chimique **s'élève à 119** (54 à l'usage des pesticides et 65 aux techniques alternatives).

Pour la première fois, le SMEIL (avec le CNFPT) a organisé en 2013 une journée de démonstration et de formation aux différentes méthodes de désherbage alternatif pour les agents communaux du bassin versant. Cet événement a permis de comparer différentes techniques adaptées à des communes d'ampleur et de configuration différentes, et d'échanger sur l'expérience de chacun vis-à-vis des techniques utilisées.

L'essentiel

Plan de désherbage :

- **16** communes en sont dépourvues et n'ont pas prévu de le réaliser
- **5** communes prévoient d'engager la démarche
- **14** communes l'ont mis en œuvre

119 agents formés aux bonnes pratiques de désherbage chimique (**54**) et aux techniques alternatives (**65**)

Désherbage communal

Ce que dit le SAGE :

Aucune prescription n'est définie dans le SAGE, cependant, la diminution et la suppression de l'usage des pesticides sur le bassin versant est l'un des objectifs à réaliser.

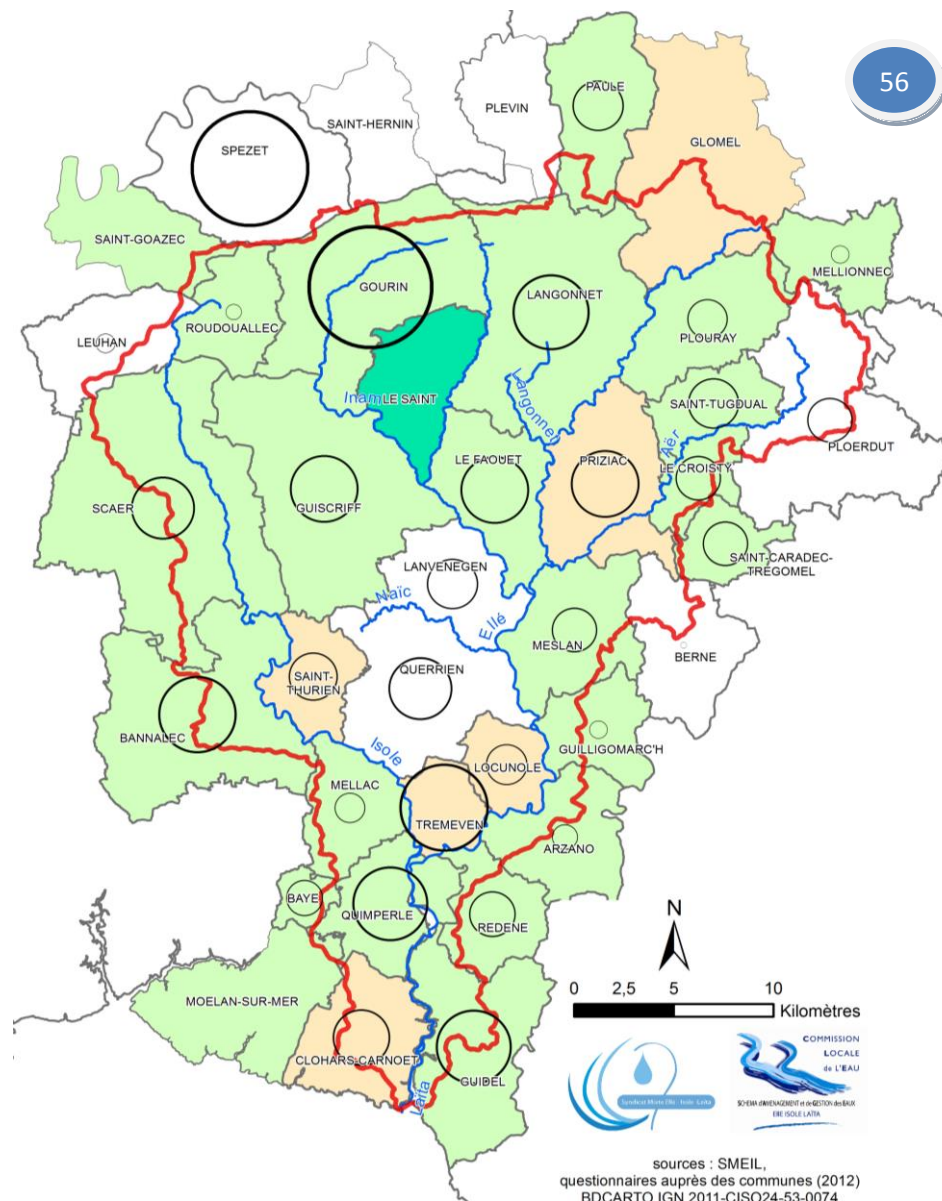
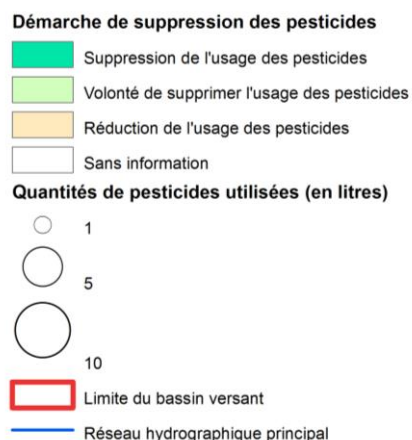
Sources et description des données :

Il est nécessaire d'établir un état des lieux des techniques de désherbage utilisées sur le territoire afin d'évaluer les éventuelles sources de pollution et d'aider à supprimer l'usage des pesticides au sein des communes.

Les données traitées ici ont été fournies par les communes à travers les réponses aux questionnaires (années 2011, 2012 et 2013 confondues).

Indicateurs et évolution :

- La démarche de suppression de l'usage des pesticides est engagée pour une bonne partie du bassin versant (cf. figure 56).
- Les communes n'ayant pas prévu la suppression totale du désherbage chimique, sont quasiment toutes dans une phase de diminution de leur consommation.
- Le Saint est toujours la seule commune ayant le label « zéro phyto ».
- Cumulée sur 35 communes, la consommation totale annuelle est évaluée à 435 litres de produits brut (estimation sur la base des années 2011, 2012 et 2013).
- La consommation moyenne de pesticides est de 12,4L/an par commune (22,4 L/an pour les communes urbaines et 8 L/an pour les communes rurales).



Démarche de réduction et de suppression de l'usage des pesticides et quantités utilisées – Septembre 2014

Désherbage communal (suite)

Indicateurs et évolution (suite) :

- L'entretien des espaces communaux privilégie les techniques de désherbage alternatif : elles représentent une part d'environ 70%.
- Les surfaces dés herbées de manière alternative sont en moyenne plus importantes (62% du territoire des communes) que les surfaces dés herbées chimiquement (38%).
- Les surfaces dés herbées de manière chimique sont équivalentes pour les communes urbaines et rurales : 35 à 40% de leur surface communale.
- Le dés herbage chimique reste fréquemment utilisé pour les cimetières, les terrains de sport, voire les monuments classés.
- Au moins 80% des communes utilisent les techniques alternatives pour dés herber les parkings, voiries, places, cours et espaces verts.

L'essentiel

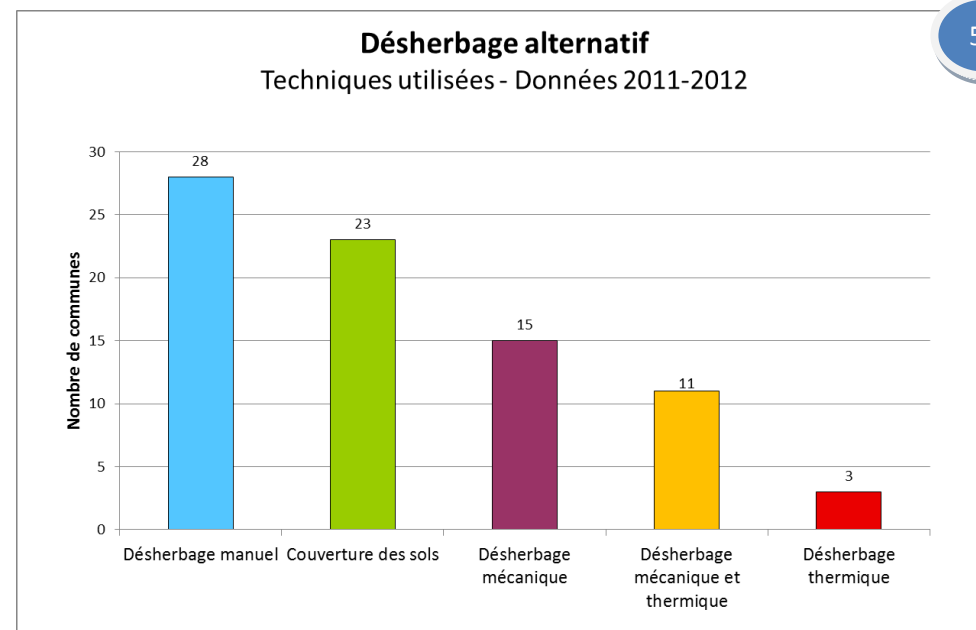
Consommation moyenne en pesticides (2011-2013) :

- Communes urbaines : 22,4 L/an
- Communes rurales : 8 L/an

38% des surfaces communales dés herbées chimiquement contre 62% dés herbées de manière alternative

Méthodes les plus utilisées en dés herbage alternatif : dés herbage manuel et couverture des sols

Dés herbage chimique fréquemment utilisé pour les cimetières et terrains de sport



Source SMEIL

- Sur le bassin versant, toutes les communes utilisent des techniques de dés herbage alternatif.
- Les méthodes les plus utilisées sont le **dés herbage manuel** (binette, arrachage des adventices à la main...) et la **couverture des sols** (paillage, bâchage...) qui limite la pousse des mauvaises herbes et réduit les fréquences d'arrosage (cf. figure 57).
- Les communes utilisant les techniques de dés herbage mécanique et thermique sont en majorité des communes urbaines.

Afin de réduire l'usage des pesticides, une gestion différenciée doit être mise en place, notamment en supprimant le dés herbage jugé inutile sur certains espaces.

Sensibilisation à l'usage des techniques alternatives aux pesticides

Ce que dit le SAGE :❖ **Prescription E4 – 6 : Sensibiliser les usagers de produits phytosanitaires**

Le SMEIL est chargé d'engager des actions de sensibilisation notamment concernant les risques toxicologiques et éco-toxicologiques, les bonnes pratiques de traitement et les différentes techniques alternatives de désherbage sans pesticides.

Sources et description des données :

L'utilisation des pesticides concerne un grand nombre d'acteurs : collectivités, particuliers et agriculteurs.

Dans la démarche de diminution d'utilisation des pesticides, tous les acteurs doivent être sensibilisés à l'utilisation des pesticides, aux risques toxicologiques qu'ils engendrent, mais aussi aux techniques alternatives.

Le SMEIL doit ainsi engager diverses démarches de sensibilisation auprès des usagers. Les communes réalisent aussi différentes actions de sensibilisation auprès de ses habitants (cf. figure 58).

Indicateurs et évolution :

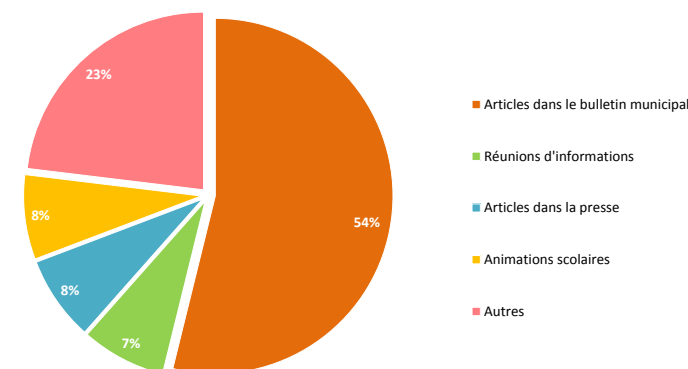
- **13 communes du bassin versant sur 28** (10 n'ayant pas répondu) ont établi une ou plusieurs opérations de communication. Un grand nombre d'entre elles ont fait publier un ou des articles dans le bulletin municipal.
- Depuis 2012, le SMEIL met en place **une opération « Ma ville est belle sans pesticides »**, en partenariat avec Eau & Rivières de Bretagne et les communes volontaires.

Cette action vise à sensibiliser un maximum de personnes aux problématiques liées à l'usage des pesticides et à présenter des solutions alternatives, tout en expliquant les politiques communales mises en œuvre pour diminuer l'usage des pesticides.

2 évènements ont eu lieu en 2012 (Quimperlé et à Le Saint) et 1 en 2014 (Le Faouët) : **environ 500 personnes et 19 classes (près de 400 élèves) ont été sensibilisées.**

- En mars 2014, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le comité de développement Aven-Laïta, le SMEIL a organisé **une journée d'échanges sur la gestion et la destruction mécanique des couverts végétaux.**

Sensibilisation à l'usage des techniques alternatives aux pesticides
Actions communales en 2012



58

Source SMEIL

L'essentiel

13 communes ont mis en œuvre des **actions de sensibilisation**, principalement des articles dans le bulletin municipal

3 opérations « Ma ville est belle sans pesticides » ont été réalisées depuis 2012

1 journée d'échanges avec le milieu agricole sur **la gestion et la destruction mécanique des couverts végétaux**

Autres usagers des pesticides

Le SMEIL souhaite avoir une meilleure connaissance des pratiques d'utilisation de l'ensemble des acteurs qui entretiennent les infrastructures. Toutefois, les informations restent en ces domaines encore parcellaires :

➤ **la Direction Régionale Ouest - DIRO (RN 165) :**

Les pesticides ne sont plus utilisés sur le territoire de la Direction Régionale Ouest depuis au moins 3 ans. Dans ce sens, des techniques alternatives ont été développées :

- l'emploi de faucheuses sous glissières ;
- La dévégétalisation des accotements et le semis de gazons à pousse rase et rapide ;
- Le balayage et soufflage des bandes d'arrêt d'urgence.

➤ **le CG29 (routes départementales) :**

Depuis 2007, le Conseil Général n'utilise plus de produits phytosanitaires mais pratique le fauchage raisonné, concentré sur trois périodes dans l'année :

- en mai : fauchage sur une largeur limitée à 1,50m, dégagement de visibilité aux carrefours et au niveau des panneaux de signalisation ;
- de mi-juin à mi-juillet : fauchage sur 3m maximum et dégagement des carrefours et panneaux ;
- en automne et hiver : débroussaillage des accotements, fossés et talus.

➤ **le CG56 (routes départementales) :**

Engagé dans une démarche de diminution significative de l'utilisation des produits phytosanitaires, visant à terme à tendre vers le "zéro phyto", le CG56 a aujourd'hui recours au désherbage chimique dans le cadre de la gestion et l'entretien de la voirie. Dans les autres cas, le travail est assuré par du désherbage alternatif (mécanique, thermique, ...). Le désherbage chimique, confié à un prestataire privé, a fait l'objet d'un nouveau marché depuis 2014. Il y est prévu la restitution de bilans annuels, permettant de suivre précisément l'usage des produits phytosanitaires (localisation, matière active, dosage, quantité...). Ainsi, en 2013, plus de 90 % du linéaire de routes départementales a été entretenu mécaniquement, sans produits chimiques.

➤ **la SNCF (voie ferrée Lorient – Quimper) :** aucune donnée disponible.

➤ **l'ONF (forêt de Toulfoën) :** aucun traitement chimique en forêt n'a été réalisé par l'Office National des forêts car cette structure ne pratique pas de désherbage.

L'essentiel

DIRO : Aucun pesticide utilisé depuis 3 ans

CG29 : Pas de pesticides utilisés depuis 2007

CG56 : Diminution significative de l'utilisation des pesticides

ONF : Aucun traitement chimique appliqué car pas de désherbage

SNCF : Absence de données